

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

12 novembre 2010

SOMMAIRE

Electricité Rapid Sàrl	117377	Helma Lux S.A.	117400
Enairsol S.A.	117362	Hippocampe Finance S.à r.l.	117403
Energy2 S.A.	117363	Hotel du Vin Europe S.à r.l.	117393
Energy Source S.A.	117362	Hune Rental Holding S.à r.l.	117393
EPISO Berlin S.à.r.l.	117368	Ideal Standard International Americas Holding	117383
EPISO Berlin S.à.r.l.	117400	IGC Industrial Growth Company	117405
Era Intermedia S.A.	117368	Immobiliare Real Estate Investment (Lu- xembourg) S.à r.l.	117405
Era Intermedia S.A.	117371	Imperial Properties S.A.	117407
Erato S.A.	117371	Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	117404
E-Star S.à r.l.	117375	Iris Art Floral S.A.	117408
Florea International S.A.	117374	Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	117408
Furnitures Trading S.A.	117374	J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	117403
G3 Holdings S.à r.l.	117383	Jura Holding S.A.	117382
GELF Management (Lux) S.à r.l.	117378	Lavfin S.A.	117405
GELF Management (Lux) S.à r.l.	117378	Leorsa Participations S.A.	117408
Gerinco	117362	Loca-rex S.A.	117408
Gerinco	117379	LSF5 Hayate Investments S.à.r.l.	117368
G.L.S. General Logistic Services S.A. ...	117375	Luximmo Invest S.A.	117408
Go Investments S.A.	117379	Pergam Properties 2 S.C.A.	117394
Go Investments S.A.	117381	SRG Poland Investments S.à r.l.	117379
Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.	117375	Syncreon Luxembourg	117399
GPM Investments S.A.	117381	Technique Dentaire Luxembourgeoise ..	117393
Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l. ...	117382	Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l.	117371
Griffin Topco S.à r.l.	117377	The Montefiori Group	117363
Grund Investment S.A.	117382	Twister Investment	117395
H2O Hesperange S.à r.l.	117404	Varenne S.A.	117404
H2O Land S.à r.l.	117404	Window Impex S.à r.l.	117406
Hairkiller Europe Holding S.A.	117399		
Hamtrack S.A.	117399		
HeliGuard S.A.	117392		
HeliGuard S.A.	117392		

Enairsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 139.774.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133973/9.

(100152674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Energy Source S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 66.524.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2010

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, administrateur et administrateur-délégué de la société, survenu le 12 septembre 2010.

Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu aux postes d'administrateur et administrateur-délégué de la société. Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

Me René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, et Me Thomas FELGEN né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, tous deux domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

La société Server Group Europe S.A (anciennement The Server Group Europe S.A.), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 574, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133974/22.

(100153261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Gerinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1625 Howald, 9, rue Théodore Gillen.
R.C.S. Luxembourg B 4.852.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 24 septembre 2010 à 11.00 heures

L'assemblée générale extraordinaire révoque avec effet immédiat les mandats des administrateurs Malou KLEPPER, Raymonde SOCQUET, André COTE ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Gilles SCHANEN.

Sont élus au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

Monsieur Aimé MICHAUX, né à Namur (B) le 30.08.1950, demeurant à B – 5575 Gedinne, 5, Rue de la Station

Madame Sophie MICHAUX, née à Dinant (B) le 05.04.1977, demeurant à L – 4762 Pétange, 176, Route de Niederkorn

Monsieur Bernard Louis Ernest ELECTRE, né à Etterbeek (B) le 29.04.1974, demeurant à L – 4762 Pétange, 176, Route de Niederkorn

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Aimé MICHAUX qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Est nommé au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

Monsieur André COTE, né à Namur (B) le 28.08.1948, demeurant à B – 5100 Dave, 18, Rue de la Vieille

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010134007/23.

(100152719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Energy2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENERGY2 S.A.

C. KOSSMANN / F. LANNERS

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2010133975/12.

(100153160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

The Montefiori Group, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 77.150.

In the year two thousand ten, on the first day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of THE MONTEFIORI GROUP, société anonyme holding having its registered office at L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 77.150, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated July 14, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3 of January 3, 2001.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed drawn-up by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 15 July 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 898 of 2 september 2003.

The meeting is presided by Me Guy LUDOVISSY, Attorney in Law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Dominique KOHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the 2,000 (two thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of article 3 of the by-laws of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

«The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiaries.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).»

3. Amend the second paragraph and introduce a new paragraph between the second and third paragraph of article 9 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 9. (2nd paragraph).**

“Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or by any other similar means of communication allowing their identification.

(New Paragraph).

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

4. Amend the second and fifth paragraph of article 12 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 12 (paragraph 1).**

The board of directors elects among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(paragraph 5).

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, telex or any other similar means of communication allowing their identification, another director as his proxy. One director may replace several of his colleagues.»

5. Miscellaneous

After deliberation, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company (“SPF”) as defined by the Law of 11 May 2007.

The assembly states that no bonds has been issued by the company and then no agreement of the bondholders is required with the abovementioned amendment.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 3 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 3.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiaries

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).»

Third resolution

The meeting decides to amend the second paragraph and introduce a new paragraph between the second and third paragraph of article 9 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 9. (2nd paragraph).**

“Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or by any other similar means of communication allowing their identification.

(New Paragraph).

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

Fourth resolution

The meeting decides to amend the second and fifth paragraph of article 12 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 12. (paragraph 1).**

The board of directors elects among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(paragraph 5).

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, telex or any other similar means of communication allowing their identification, another director as his proxy. One director may replace several of his colleagues.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1.200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Junglinster, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding THE MONTEFIORI GROUP, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.150, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3 du 3 janvier 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 2 septembre 2003

L'assemblée est présidée par Maître Guy LUDOVISY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Dominique KOHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert au notaire d'acte que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relative à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification du deuxième paragraphe et introduction d'un nouvel paragraphe entre le deuxième et troisième paragraphe de l'article 9 des statuts qui auront la teneur suivante:

« Art. 9. (2^{ème} paragraphe).

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, une autre personne comme son mandataire

(nouveau paragraphe).

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

4. Modification du deuxième et cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts qui auront la teneur suivante:

« Art. 12. (Paragraphe 1).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(Paragraphe 5).

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, télex ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

5. Divers

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun n'emprunt obligataire n'a été émis et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis avec le changement envisagé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“La Société a pour objet exclusif l’acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d’actifs constitués d’instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d’espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s’immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l’intérêt du patrimoine privé d’une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu’elle émettra ne pourront faire l’objet d’un placement public ou être admis à la cotation d’une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d’une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe et introduction d’un nouvel paragraphe entre le deuxième et troisième paragraphe de l’article 9 des statuts qui auront la teneur suivante:

« Art. 9. (2^{ème} paragraphe).

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, une autre personne comme son mandataire

(nouveau paragraphe).

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l’assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l’assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Quatrième résolution

L’assemblée décide de modifier le deuxième et cinquième paragraphe de l’article 12 des statuts qui auront la teneur suivante:

« Art. 12. (Paragraphe 1).

Le conseil d’administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n’a pas besoin d’être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d’administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d’administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l’avis de convocation.

(Paragraphe 5).

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, télex ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,-EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Junglinster, en l’étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Guy LUDOVISY, Dominique KOHL, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010. Relation GRE/2010/3356. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134194/258.

(100152653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

EPISO Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.214.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133976/10.

(100153398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Era Intermedia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.831.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133977/9.

(100152700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.371.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2010,

AND

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 29 September 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 of 21 March 2007, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 16 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,372,000 (one million three hundred seventy-two thousand euro) by an amount of EUR500 (five hundred euro) to an amount of EUR1,371,500 (one

million three hundred seventy-one thousand five hundred euro) by the cancellation of 4 (four) ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,372,000 (one million three hundred seventy-two thousand euro), represented by 10,975 (ten thousand nine hundred and seventy-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR500 (five hundred euro) to an amount of EUR1,371,500 (one million three hundred seventy-one thousand five hundred euro), represented by 10,971 (ten thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 4 (four) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR500 (five hundred euro)

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 10,971 (ten thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,371,500 (one million three hundred seventy-one thousand five hundred euro), represented by 10,971 (ten thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 septembre 2010,

ET

Shining Nova III Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 29 septembre 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 416 du 21 mars 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 16 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR1.372.000 (un million trois cent soixante-douze mille euros) par un montant de EUR500 (cinq cents euros) pour le porter à un montant de EUR1.371.500 (un million trois cent soixante et onze mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 4 (quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.372.000 (un million trois cent soixante-douze mille euros), représenté par 10.975 (dix mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR500 (cinq cents euros) à un montant de EUR1.371.500 (un million trois cent soixante et onze mille cinq cents euros), représenté par 10.971 (dix mille neuf cent soixante et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 4 (quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR500 (cinq cents euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 10.971 (dix mille neuf cent soixante et onze) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.371.500 (un million trois cent soixante et onze mille cinq cents euros), représenté par 10.971 (dix mille neuf cent soixante et onze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2010. LAC/2010/43015. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134074/143.

(100153201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Era Intermedia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.831.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133978/9.

(100152706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Erato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.189.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133979/10.

(100153412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.816.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEF FER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EPISO Berlin S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, identified at the Commercial and Companies Register of Luxembourg under number B 154.214 (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company, here represented by Mrs Corinne PETIT, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form given in Luxembourg on September 27th, 2010.

The "Company" is Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, drawn up on March 4th, 2010, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 151.816 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 819, page 39285 dated April 21st, 2010 and have been amended for the last time by a deed of the same notary dated August 3rd, 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed "ne varietur" by the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and to therefore amend article 3 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 3.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder), who is known to the Notary by [his]/[her] name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder) and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EPISO Berlin S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg dont le siège social est à 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 154214 (l' "Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société, ici représentée par Madame Corinne PETIT, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 27 septembre 2010.

La "Société" est Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg daté du 4 mars 2010, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 151.816 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 819, page 39285 daté du 21 avril 2010 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire daté du 3 août 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé «ne varietur» par l'Associé Unique, devra rester annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et dès lors de modifier l'article 3 des Statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières.

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42497. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135632/143.

(100154502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Furnitures Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 108.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010133999/10.

(100152973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Florea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.097.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,
le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu d'une procuration générale du 12 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FLOREA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.097 (NIN 2007 2233 469), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2751 du 29 novembre 2007.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société FLOREA INTERNATIONAL S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société FLOREA INTERNATIONAL S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société FLOREA INTERNATIONAL S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société FLOREA INTERNATIONAL S.A.;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133998/58.

(100152779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

G.L.S. General Logistic Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134000/10.

(100152650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.460.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134003/11.

(100153172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

E-Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.904.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1.- Monsieur Weibin ZHAN, (matr. 1977 02 18 376), commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 18 février 1977, demeurant à L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen.

2.- Madame Qiong GUO, (matr. 198 010 10 086), commerçante, née à Zhejiang (Chine), le 10 octobre 1980, demeurant à L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «E-Star S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de confection pour hommes, et dames, prêt-à-porter, accessoires, chaussures, vêtements professionnels, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension..

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Weibin ZHAN, prénommé	50
2.- Madame Qiong GUO, prénommée	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la liberté.
- Sont nommés gérant pour une durée illimitée:

Gérante technique:

Madame Qiong GUO, prénommée

Gérant administratif:

Monsieur Weibin ZHAN, prénommé

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W.ZHAN, Q.GUO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2010. DIE/2010/9018. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010134626/87.

(100154024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Griffin Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134004/11.

(100152785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Electricité Rapid Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 122.751.

L'an deux mil dix le treize septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Gasper DARAGJATI, maître électricien, né à Shkoder (Albanie), le 16 novembre 1964,

2.- Madame Diana KARAFILI, employée, née à Shkoder (Albanie), le 11 juin 1966,

demeurant tous deux à L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée "Electricité RAPID Sàrl", établie et ayant son siège à L-5885 Hesperange, 307, route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 195 du 16 février 2007.

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.751.

- Qu'elle a un capital de 12.500,-€ divisé en 100 parts sociales de 125,-€ chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société Electricité RAPID Sàrl, en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société Electricité RAPID Sàrl se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous deux valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter, après délibéré, la décision prise à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Hesperange à L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange, et de modifier l'article 2 afférent des statuts, comme suit:"

Art. 2. Le siège de la société est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 900.- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daragjati, Karafili, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 11 octobre 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010136293/43.

(100154584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

GELF Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.702.

Société constituée en date du 20 novembre 2006, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, 909/8/5, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2264 du 4 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 11 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2648 du 20 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Management (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134005/18.

(100152664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

GELF Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.702.

Société Constituée en date du 20 novembre 2006, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, 909/8/5, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2264 du 4 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 11 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2648 du 20 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Management (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010134006/18.

(100152665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Go Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.529.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 septembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134012/18.

(100153587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Gerinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1625 Howald, 9, rue Théodore Gillen.

R.C.S. Luxembourg B 4.852.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Gerinco tenue le 24 septembre 2010 à 12.00 heures à Howald

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Aimé MICHAUX, né à Namur (B) le 30.08.1950, demeurant à B – 5575 Gedinne, 5, Rue de la Station qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010134008/17.

(100152719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SRG Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.091.

—
In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"SRG Global, Inc.", a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered offices in US-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street, incorporated in the State of Delaware under number 3323688,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given in Auburn Hills, Michigan (U.S.A.) on the 10th September 2010,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declared to be the sole partner of "SRG Poland Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 150,091, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 148 on 25 January 2010 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole partner decides to increase the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500.00) through the issue of two hundred forty thousand (240,000) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

All of the two hundred forty thousand (240,000) new shares have been subscribed by "SRG Global, Inc.", at a total price of six million Euro (EUR 6,000,000.00), and entirely paid up in cash, so that this sum is as of now at the free disposal of the company, which is expressly acknowledged by the sole partner.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at six million twelve thousand five hundred euro (EUR 6,012,500.00), represented by two hundred forty thousand five hundred (240,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about four thousand Euro (EUR 4,000.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"SRG Global, Inc.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à USA-19801 Wilmington/New Castle, Delaware, 1209, Orange Street, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3323688,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Auburn Hills, Michigan (U.S.A.), le 10 septembre 2010, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "SRG Poland Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 150.091, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 148 du 25 janvier 2010 (ci-après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), jusqu'à six millions douze mille cinq cents euros (EUR 6.012.500,00) par l'émission de deux cent quarante mille (240.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Toutes les deux cent quarante mille (240.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "SRG Global, Inc." pour un montant total de six millions d'euros (EUR 6.000.000,00), et libérées intégralement par un versement en espèces, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Seconde résolution:

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à la somme de six millions douze mille cinq cents euros (EUR 6.012.500,00), représentée par deux cent quarante mille cinq cents (240.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune".

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, est évalué à environ quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 40692. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134172/91.

(100153036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Go Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134011/9.

(100153542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

GPM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.176.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2010.

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134013/18.

(100153049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Jura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.962.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Messieurs Carlo SCHLESSER, Président et Alain RENARD et de Madame Corinne BITTERLICH de leur poste d'administrateur de la société. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de leurs prédécesseurs:

- Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Carine REUTER-BONERT, employée privée, 5 rue des champs, L-3332 Fennange
- Jean-Hugues ANTOINE, comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale de 2013.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Fin-Contrôle S.A. de son poste de commissaire aux comptes. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour terminer le mandat de son prédécesseur.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de 2013.

Siège social

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010134053/27.

(100153105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.790.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134014/10.

(100152666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Grund Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 Septembre 2010 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 22 septembre 2015

2. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 22 septembre 2015

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Pour la société

Jean-Pierre Corbel

Référence de publication: 2010134015/22.

(100153490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

En date du 1^{er} septembre 2010, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de

- Monsieur Mike COLATO en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

De nommer

- Monsieur Edward John HAN, né le 14 aout 1974, à Californie, USA ayant comme adresse professionnelle Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Angleterre, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est désormais composé des personnes suivantes:

Madame Ailbhe JENNINGS

Monsieur Steven BARNES

Monsieur Walid SARKIS

Monsieur Edward HAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 09 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134029/22.

(100153179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

G3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.869.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on first of October.

Before Us Maître Henri BECK notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

G3 Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Commonwealth of Pennsylvania, the United States of America, with registered office at 450, Racetrack Road, Washington, PA 15301, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 28, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “G3 Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability-Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription – Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by G3 Holdings LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

Mr. Robert Andy, born on October 26th, 1954 in Washington Pennsylvania, with professional address at 450 Racetrack Road, Washington, PA 15301, the United States of America.

- *Category B Manager:*

Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

G3 Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 450 Racetrack Road, Washington, PA 15301, Etats-Unis d'Amérique,

Représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre, 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «G3 Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité

avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par G3 Holdings LLC, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Gérant de catégorie A: M. Robert Andy, né le 26 octobre 1954 à Washington, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique ayant son adresse professionnelle au 450 Racetrack Road, Washington, PA 15301, Etats-Unis d'Amérique.

- Gérant de catégorie B: M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134016/494.

(100152667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

HeliGuard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134017/9.

(100153543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

HeliGuard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.162.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} octobre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134018/18.

(100153588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

T.D.L. S.A., Technique Dentaire Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 5 octobre 2010

L'an deux mille dix, le cinq octobre, les actionnaires de la société Technique Dentaire Luxembourgeoise (en abrégé "T.D.L. S.A.") se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Guy Gérard, demeurant, 37, rue du Pré Lhonneux à B-4920 Aywaille;
- Monsieur Alain Carlier, demeurant 6A, Chenogne à B-6640 Vaux-Sur-Sûre;
- Monsieur Georges Mathurin, demeurant 73, rue de Neufchâteau à B-6600 Bastogne.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Guy Gérard, demeurant, 37, rue du Pré Lhonneux à B-4920 Aywaille.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2015 et qui se tiendra en 2016.

2) Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance cette année:

Est réélu commissaire aux comptes:

Monsieur Bathy Guy, demeurant 30, rue de Sainte-Ode à B-6681 Lavacherie

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2015 et qui se tiendra en 2016.

Doncols, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134183/27.

(100152928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134019/11.

(100153564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hune Rental Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.957.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 30 septembre 2010 que la part sociale détenue par Hune Rental Sarl a été transférée à Monsieur Juan Dionis, né le 15 septembre 1960 à Valence (Espagne) et demeurant professionnellement 4, Calle Haya, E-28044 Madrid qui détient désormais 14'408 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134020/12.

(100153298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

L'an deux mille dix, le six septembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES 2 S.C.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.104, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1922 du 2 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Hélène PIRON, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Martine ZELLINGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification du point u) du titre 1^{er} Définitions des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le "Taux de Rendement Préférentiel": signifie, pour chaque période annuelle de calcul du Rendement Préférentiel, le taux de 10 % par an capitalisé annuellement à la clôture de chaque exercice social."

2. Modification des paragraphes 1 et 2 du point a) de l'article 14 pour leur donner la teneur suivante:

"Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 1% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce jusqu'au 30 juin 2015.

Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,75% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce du 1^{er} juillet 2015 à la dixième année d'existence de la Société. "

3. Modification du point d/ de l'article 23 pour lui donner la teneur suivante:

"Quatrièmement, dans la mesure où il y a des fonds disponibles pour être distribués, à parts égales, aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie B aient reçus un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu point b/ de ce paragraphe 2) de cet article 23 des statuts de la Société et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ de ce paragraphe 2) de cet article 23 des statuts de la Société (le "Carried Interest");"

4. Modification du point e/ de l'article 23 pour lui donner la teneur suivante:

"Enfin, dans la mesure où il y a encore des fonds disponibles pour être distribués, 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et 10% aux Actionnaires de Catégorie B:"

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le point u) du titre 1^{er} Définitions pour lui donner la teneur suivante:

"Le "Taux de Rendement Préférentiel": signifie, pour chaque période annuelle de calcul du Rendement Préférentiel, le taux de 10 % par an capitalisé annuellement à la clôture de chaque exercice social."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 1 et 2 du point a) de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 1% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce jusqu'au 30 juin 2015.

Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,75% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce du 1^{er} juillet 2015 à la dixième année d'existence de la Société."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le point d/ de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Quatrièmement, dans la mesure où il y a des fonds disponibles pour être distribués, à parts égales, aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie B aient reçus un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu point b/ de ce paragraphe 2) de cet article 23 des statuts de la Société et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ de ce paragraphe 2) de cet article 23 des statuts de la Société (le "Carried Interest");".

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le point e/ de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Enfin, dans la mesure où il y a encore des fonds disponibles pour être distribués, 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et 10% aux Actionnaires de Catégorie B."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANCOIS, H. PIRON, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39511. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010135057/85.

(100152947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Twister Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.216.

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Monsieur Walter DE POLI, entrepreneur, né à Fontaniva (Italie), le 18 août 1962, demeurant à I-36064 Mason Vicentino (Italie), Via Roma, 6,

représenté par Madame Sofia AFONSO DA-CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Twister Investment", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121216, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2337 du 14 décembre 2006, et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 août 2010, en voie de publication au Mémorial C.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société "Twister Investment", prénommée, et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme, d'échanger les cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre cent (100) actions sans désignation de valeur nominale et de procéder à une refonte complète des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Twister Investment".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;

- garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société;

- toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II. - Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'« associé » et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée "Twister Investment" en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur, la société anonyme "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, daté du 9 septembre 2010, dont les conclusions sont établies comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société."

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Le comparant décide que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Troisième résolution

Le comparant décide de donner pleine et entière décharge aux gérants démissionnaires de la société, à savoir Messieurs Xavier SOULARD et Philippe TOUSSAINT pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Le comparant décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

- Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né le 14 août 1980 à Châteauroux, France, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

- Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1968 à Moyeuve-Grande, France, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né le 19 décembre 1970 à Briey, France, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

117399

Cinquième résolution

Le comparant décide de nommer la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331

Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme d'environ mille trois cents euros (€ 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010 Relation: EAC/2010/11094 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010134188/194.

(100153457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Beschluss

Der bis dato eingetragene Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung ist die Salcon S.A. mit Gesellschaftssitz in L-6940 Niederanven; 180, route de Trèves.

Die Salcon S.A. wurde in die Rechtsform der S.à r. l. umgewandelt und firmiert daher seit März 2010 als Salcon S.à r.l. Der neue satzungsmäßige Gesellschaftssitz befindet sich in L-6776 Grevenmacher; 10 an de Längten.

Grevenmacher, den 22.09.2010.

Hairkiller Europe Holding S.A.

Référence de publication: 2010134021/14.

(100152872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hamtrack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 75.

R.C.S. Luxembourg B 102.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010134022/10.

(100152974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Syncreon Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 23 septembre 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Carine Van Landschoot, Administrateur, avec adresse professionnelle au 11, St. Lambertusstraat, 3722 Kortesseem, Belgique
- Michael Neumann, Administrateur, avec adresse professionnelle au 17, Eduard-Thöny Strasse, 86919 Utting, Allemagne

- Brian Enright, Administrateur, avec adresse professionnelle au Nirvana, Burnaby Road, Greystones, Co. Wicklow, Irlande

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. renouveler le mandat des administrateurs Délégués suivants:

- Carine Van Landschoot, Administrateur-Délégué, avec adresse professionnelle au 11, St. Lambertusstraat, 3722 Kortesseem, Belgique

- Michael Neumann, Administrateur-Délégué, avec adresse professionnelle au 17, Eduard-Thöny Strasse, 86919 Utting, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. renouveler PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L 1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134156/30.

(100153007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 125.913.

—
Beschluss

Herr Eberhard SCHWARZ tritt von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied zurück.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird von 3 auf 4 Personen erhöht.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

Herr Gerrit JANSSEN, geboren am 21/09/1979, wohnhaft in 30655 Hannover, Edgar-Scheibe-Strasse 15. Bestelldatum ist der 03/05/2010. Die Dauer des Mandats wird bestimmt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Herr Harald BEINLICH, geboren am 08/07/1963, wohnhaft in 30890 Barsinghausen, Süntelstrasse 4. Bestelldatum ist der 03/05/2010. Die Dauer des Mandats wird bestimmt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Der bislang eingetragene Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung, Herr Otto HOLZKAMP, legt dieses Amt nieder.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung ist künftig die Salcon S.à r.l. mit Sitz in L-6776 Grevenmacher; 10 an de Längten. Bestelldatum ist der 03/05/2010.

Die Dauer des Mandats wird bestimmt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Walferdange, den 30.09.2010.

HELMA LUX S.A.

Référence de publication: 2010134024/24.

(100152873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

EPISO Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.102.422.598,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.214.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138.590, here represented by Mr Raymond THILL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPISO Berlin S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2010, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 154214 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1687, page 80942 dated 19 August 2010. The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated 29 September 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares called «A Shares» and «B Shares» by the conversion of all outstanding 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into 11,873 (eleven thousand, eight hundred and seventy-three) A Shares and 627 (six hundred and twenty-seven) B shares with a par value of EUR 1.-(one euro) each, the A Shares and B Shares being entitled to specific distribution rights as set out in article 19 of the articles of incorporation of the Company (as amended by the present deed) and to specific rights with respect to liquidation proceeds as set out in article 20 of the articles of incorporation of the Company (as amended by the present deed). Each A Share and each B Share confers an identical voting right.

Second resolution

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so as to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred euros) represented by
- 11,873 (eleven thousand, eight hundred and seventy-three) A units of EUR 1.-(one euro) each (the "A Units"); and
- 627 (six hundred and twenty-seven) B units of EUR 1.-(one euro) each (the "B Units")

and having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

The A Units and the B Units are together referred to as the "Classes of Units" and each a "Class of Units" together referred to as the "Units."

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend the fourth paragraph of article 19 of the Articles so as to read as follows:

«The balance is at the disposal of the shareholders which will be distributed to the shareholders in a proportion of 98% (ninety-eight per cent) to the A units and 2% (two per cent) to the B Units unless otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 20 of the Articles so as to read as follows:

«When the liquidation of the Company is closed, the liquidation boni constituted by the assets of the Company will be attributed to the shareholders

(i) in a proportion of 94.984% (ninety-four point nine eight four per cent) to the A Units and 5.016% (five point zero one six per cent) to the B Units for the part representing the reimbursement of the amount of the units (i.e. the return of capital) and (ii) in a proportion of 98% (ninety-eight per cent) to the A Units and 2% (two per cent) to the B Units for the remaining port unless otherwise provided in in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900,-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138590 ici représenté par Monsieur Raymond THILL, juriste résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 29 Septembre 2010

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de EPISO Berlin S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2010, ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 154214 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1687, page 80942 daté du 19 août 2010. Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire daté du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

et adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de parts sociales dénommées en «Parts Sociales A» et «Parts Sociales B» par la conversion de toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales en 11.873 (onze mille huit cent soixante-treize) Parts Sociales A et 627 (six cent vingt-sept) Parts Sociales B d'une valeur de EUR 1,-(un euro) chacune, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ayant des droits de distribution tels que décrits à l'article 19 des statuts de la Société (tels que modifiés par le présent acte) et aux droits spécifiques concernant les produits de liquidation tels que décrits à l'article 20 des statuts de la Société (tels que modifiés par le présent acte). Chaque part sociale A et chaque part sociale B confère un droit de vote identique.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts de façon à lire:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par:

- 11.873 (onze mille huit cent soixante-treize) parts sociales A de EUR 1,-(un euro) chacune (les "Parts Sociales A");
et

- 627 (six cent vingt-sept) part sociales B de EUR 1,-(un euro) chacune (les "Parts Sociales B") auxquelles sont associés les droits de distribution spécifiques définis dans les présents Statuts ou dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société et la Société.

Les catégories des Parts Sociales A et des Parts Sociales B sont désignées ci-après comme les «Catégories de Parts Sociales» et chacune comme une «Catégorie de Parts Sociales». Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B sont conjointement désignées ci-après comme les «Parts Sociales»."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier le quatrième paragraphe de l'article 19 de façon à lire:

"Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés dans une proportion de 98% (quatre-vingt-dix-huit pour cent) aux Parts Sociales A et 2% (deux pour cent) aux Parts Sociales B, sous réserve de toute autre disposition qui pourrait être contenue dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société et la Société "

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 20 de façon à lire:

"Lors de la clôture de la liquidation de la Société, le boni de liquidation constitué des avoirs de la Société seront attribués aux associés (i) dans une proportion de 94.984% (quatre-vingt-quatorze virgule neuf huit quatre pour cent) aux Parts Sociales A et 5,016% (cinq virgule zéro un six pour cent) aux Parts Sociales B pour la partie représentant le remboursement du montant des Parts Sociales (i.e. le rendement en capital) et (ii) dans une proportion de 98% (quatre-vingt-dix-huit pour cent) aux Parts Sociales A et de 2% (deux pour cent) aux Parts Sociales B pour le reste à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société et la Société."

117403

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43256. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134634/138.

(100153958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Hippocampe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.674.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 4 octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Jorrit Crompvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 septembre 2010 pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérante, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134025/19.

(100153538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 253 du 5 février 2009.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010134046/14.

(100153479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

H2O Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 87.665.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010134027/9.
(100152678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 64.766.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010134028/9.
(100152679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 676.479.600,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Le bilan au 11 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010134030/12.
(100152660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce 4 octobre 2010 Extraordinairement que:

- Monsieur Luc GIVORD, domicilié professionnellement à Lange Gasse, 15 CH-4002 Bâle(Suisse)
- Monsieur Stéphane BERBIER domicilié professionnellement à Lange Gasse, 15 CH-4002 Bâle (Suisse)
- Monsieur Jean-François BERTHOLET domicilié professionnellement à Lange Gasse, 15 CH-4002 Bâle (Suisse).

Sont réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012;

Que

- H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Et que

Le siège social est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010134337/24.
(100151931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

IGC Industrial Growth Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.592.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010134031/11.

(100152776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Immobiliare Real Estate Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.890.

AUSZUG

Gemäß Beschluss vom 19. April 2010, eingetragen am 31 Mai 2010 beim Amtsgericht Leipzig sind

1) MAGISTRALE 043 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Möckernsche Strasse 1, 04155 Leipzig, Deutschland und registriert beim Handelsregister des Amtsgerichts Leipzig, Sachsen unter Nummer HRB 23.225 und

2) NEUTECTA ZWÖLFTE GRUNDBESITZGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in Leipzig und registriert beim Handelsregister des Amtsgerichts Leipzig, Sachsen unter Nummer HRB 23.879

rückwirkend zum 1. Januar 2010 auf NEUTECTA Grundinvest A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Möckernsche Strasse 1, 04155 Leipzig, Deutschland und registriert beim Handelsregister des Amtsgerichts Leipzig, Sachsen unter Nummer HRB 24.212 verschmolzen worden.

Aufgrund dieser Verschmelzung ist NEUTECTA GRUNDINVEST A.G., Alleingesellschafter und Besitzer der 1.750 Geschäftsanteile mit einem Nennwert von EUR 100 je, der Gesellschaft IMMOBILERE REAL ESTATE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

*Für und im Auftrag von IMMOBILERE REAL ESTATE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.R.L.
Unterschrift
Beauftragter*

Référence de publication: 2010134032/23.

(100151776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 7 octobre 2010

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

*Pour extrait sincère et conforme
Pour LAVFIN S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010134065/20.

(100153477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Window Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 155.959.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jan KOUROU, indépendant, né à Malines, le 6 février 1969, demeurant à B-1180 Bruxelles, 64, Avenue Winston Churchill,

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte de

2.- Monsieur Alexandre MORICHOVITIS, employé, né à Bruxelles, le 28 février 1977, demeurant à B-1620 Drogenbos, 1, rue courte Linkebeek.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

3. La société anonyme «ALYA INVEST S.A.», avec siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des sociétés.

représenté par son administrateur unique Monsieur Jan KOUROU, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «WINDOW IMPEX S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Art. 3. La société a pour objet la distribution, l'import et l'export de menuiserie générale ainsi que tous ses dérivés.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les actionnaires fondateurs ne peuvent céder leurs parts à un tiers avant la fin de l'exercice 2013, mais peuvent se les céder entre eux.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. ALYA Invest S.A.	60
1.- Monsieur Jan KOUROU, prénommé	20
2.- Monsieur Alexandre MORICHOVITIS, prénommé	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée Monsieur Jan KOUROU, prénommé, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. KOUROU, A. MORICHOVITIS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2010. DIE/2010/8675. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136243/89.

(100155340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Imperial Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.533.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 4 octobre 2010:

- que la démission de Monsieur Urs Dietrich comme administrateur, catégorie A, a été acceptée avec effet immédiat.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010134034/12.

(100152787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Iris Art Floral S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.233.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134044/10.

(100152886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134047/10.

(100152626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Loca-rex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *Loca-rex S.A.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010134072/12.

(100153127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Leorsa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 118.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134070/10.

(100153062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Luximmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.958.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134078/10.

(100153390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.